

Complément à la réflexion sur le financement de la protection sociale.

- La croissance économique est un facteur important pour la santé d'une population et réciproquement, un système de santé développé a un retentissement positif sur la croissance et l'emploi.

Alors que la politique sociale était intégrée à l'économie dans la régulation Keynésienne, elle est considérée à partir des années 80 comme une contrainte à la compétitivité des entreprises. On ne peut cependant pas ignorer le fait que le secteur de la santé est très dynamique, avec des effets d'entraînements importants dans l'industrie, les services, et est générateur de revenus : il représente 7% de la valeur ajoutée totale en 2001 et la sphère sanitaire et sociale 12% des emplois. L'allongement de la durée de vie et le meilleur état sanitaire général de la population est générateur de richesse. On ne peut donc pas seulement considérer les dépenses de santé comme une simple ponction des richesses sans contre partie.

On ne peut pas non plus ignorer l'importance des déficits actuels et ses conséquences économiques et sociales présentes et à venir.

Hors, les différentes études et rapports montrent que, même si on rend le système de santé le plus performant et le plus rationnel possible, et que l'on retrouve une période de croissance économique, cela ne pourra pas suffire à apurer les comptes sociaux.

On ne pourra donc pas faire l'économie d'une réflexion sur des nouveaux moyens de financements de l'assurance sociale.

En 2007, les 2/3 du financement reposait sur les cotisations sociales sur les salaires. Cette part est en diminution du fait de l'accroissement des exonérations accordées sans compensation, pour essayer de préserver l'emploi. Cela n'empêche pas les délocalisations au motif du coup du travail trop cher, provoque une « smicardisation » des salaires, une rentabilité « humaine » maximum et une résistance des chefs d'entreprise à embaucher avec une automatisation maximum.

Ainsi, les entreprises nécessitant beaucoup de main d'œuvre, (textile, bâtiment, aide à la personne) à bénéfice égale, sont beaucoup plus mises à contribution que les entreprises fonctionnant avec peu de personnel.

Il n'est pas question ici de proposer une augmentation de la fiscalité directe ou indirecte qui pèse sur les ménages français, mais de réfléchir à une modification des prélèvements des cotisations sociales.

La part dite salariale : elle est probablement à garder, afin que chacun est un rapport de responsabilité vis-à-vis du cout du système de santé. Elle pourrait être dédiée au financement des indemnités journalières maladie et maternité.

La cotisation relative aux accidents et maladies du travail doit rester à la charge de l'employeur, et être en relation directe avec le nombre salariés et de dossiers d'accidents déclarés, afin d'inciter l'entreprise à rendre les conditions de travail les meilleures possible.

La part dite patronale : plutôt que de l'indexer sur les salaires, il serait préférable la rapporter aux bénéfices de l'entreprise. Les contributions sociales (ou plutôt l'impôt social) aurait ainsi moins d'influence sur l'emploi, et permettrait une meilleure « justice » fiscale entre les entreprises.

La CSG et CRDS sont à moduler en fonction des nécessités de financement.

On ne serait donc plus en présence de recouvrement de cotisations sociales mais d'une fiscalisation des prélèvements sociaux(CSG, CRDS, « impôt social sur les bénéfices des sociétés »)

Dans la mesure où on considère que la santé de sa population est un investissement pour une société (comme le préconise le rapport Stiglitz) il serait licite de considérer que si les recettes dédiées à la santé sont insuffisantes, l'état à pour devoir de compenser le déficit : il serait considéré comme un déficit d'investissement humain !.....

Il s'agit là de pistes de réflexion non exhaustives et non exclusives sur le financement de la santé complétant le document déjà remis pour élaborer le document préparatoire au congrès d'Arras. Je ne sais pas si ces propositions doivent figurer dans le texte final, mais je pense qu'une phrase sur la nécessité de repenser le financement de l'assurance santé est essentielle (comme je l'ai écrit en rouge dans le 2ème document joint)

Dr Isabelle LOOS MAILLARD commission santé

